

REPUBLIQUE FRANCAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024**

**CM2024/10/11/27-15 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE DU GRAND  
PARIS A L'ASSOCIATION OPEN DATA FRANCE**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 4 octobre 2024  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208  
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

**LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération BM2018/09/18/03 relative à l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association Open Data France,

**Vu** la délibération CM2020/09/25/23-47 relative à la désignation de représentants de la Métropole du Grand Paris à l'association Open Data France,

**Vu** les statuts de l'Association Open Data France,

**Vu** les résultats du scrutin,

**Considérant** que la Métropole a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein des instances de l'Association Open Data France,

**Considérant** la démission de Monsieur Gilles MENTRE de son mandat de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein de l'Assemblée générale de l'Association Open Data France,

**Considérant** qu'il convient de désigner un représentant titulaire pour siéger dans les instances de l'Association Open Data France,

**Considérant** qu'en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**MODIFIE** la délibération CM2020/09/25/23-47 relative à la désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de l'Assemblée générale de l'Association Open Data France.

**DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'Association Open Data France :

- Monsieur Geoffroy BOULARD

**PRÉCISE** que le représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'Association Open Data France est Madame Anouch TORANIAN.

**DIT** que cette désignation sera notifiée à l'Association Open Data France et au conseiller métropolitain désigné.

#### **ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.